

mairie-begles.fr

**25 janvier** 2023

## L'APPELLATION « MUSÉE DE FRANCE »

Le musée de la Création Franche de Bègles vient d'être classé « musée de France ». C'est le premier musée dont le fonds est constitué exclusivement d'Art Brut et apparentés à entrer dans le domaine public en France.



## musée de France

Le Haut-Conseil des musées de France a attribué l'appellation « musée de France » au musée de la Création Franche le 8 décembre dernier. Ce dernier avait déposé une candidature en mai dernier, avec la rédaction de son projet scientifique et culturel, dans l'espoir que la qualité et la valeur patrimoniale et artistique de la collection du musée soit reconnue.

Les « musées de France » sont des musées agréés par l'État et bénéficiant prioritairement de son aide. Créée en 2002, l'appellation « musée de France » est attribuée à « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». Pour cela, le musée doit répondre à plusieurs critères spécifiques tels que son engagement sur les missions de conservation ou encore d'accessibilité aux publics. Cette appellation permet au musée Béglais de bénéficier de l'expertise des services de l'Etat et de son soutien financier en matière de conservation, restauration, enrichissement de la collection, exposition, ou encore éditions.

Cette distinction intervient alors que le musée de la Création Franche est à un tournant de son histoire. Créé sous forme associative en 1989, puis devenu musée municipal en 1996, il a été reconnu « équipement d'intérêt métropolitain » en 2017. Il fait, depuis, l'objet d'un projet d'extension-rénovation dont le coût est de 7,2 millions d'euros. Il disposera, en 2025, de locaux adaptés à sa collection de plus de 20 000 œuvres. Désormais classé aux « musées de France », le musée de la Création Franche poursuit son développement et son rayonnement bien au-delà de Bègles.

